



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 octobre 2024 à 20h00.

Sont présents:

Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est/sont absents:

Siège #1 - Justin Allard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-10-081

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 septembre 2024
 - 4.2 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Adoption du règlement # 2024-06 « Règlement concernant le programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et de couches lavables »
 - 5.2 - Demande de subvention au Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec
 - 5.3 - Participation financière Agri-Ressources
 - 5.4 - Légion Royale Canadienne
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec -Volet programmation de travaux 2024
 - 6.2 - Asphaltage à divers endroits - réparation de ponceau de chemin
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 7.2 - Rapport des comités municipaux

- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-10-082 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2024 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2024-10-083 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 septembre 2024

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2^e du mois d'octobre 2024

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

2024-10-084 4.2 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état comparatif période se terminant le 30 septembre 2024.

5 - LÉGISLATION

2024-10-085 5.1 - Adoption du règlement # 2024-06 « Règlement concernant le programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et de couches lavables »

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 septembre 2024

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 septembre 2024

Il est proposé par: Sarah Pelletier
Et appuyé par: Alexandre Talbot
QUE le règlement # 2024-06 concernant le programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et de couches lavables soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2024-10-086 5.2 - Demande de subvention au Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec

ATTENDU que le Conseil désire installer sur son territoire des bornes de recharge publiques;

ATTENDU que le Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec, subventionne jusqu'à 12 000.00 \$ par borne;

ATTENDU que le projet d'installation de bornes doit inclure un minimum de quatre (4) bornes pour que la subvention soit octroyée;

ATTENDU que sont couverts les frais d'achat, d'installation et d'excavation pour les bornes;

ATTENDU que les offres de prix reçues prévoient un financement complet du projet;

ATTENDU que l'emplacement retenu est le stationnement de la Salle municipale;

ATTENDU que l'entente oblige la Municipalité à payer la réparation et l'entretien des bornes;

ATTENDU que l'entente oblige la Municipalité à payer l'électricité pour alimenter les bornes, mais qu'elle recevra en contrepartie les revenus de recharge qui seront transférés par le Circuit électrique;

Il est proposé par Alexandre Talbot
Appuyé par Charles Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Directrice générale, Suzie Constant, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et à faire toute demande de permis, menant à la réalisation de la présente résolution;

QUE la Directrice générale, Suzie Constant, soumette une demande de subvention pour l'installation de quatre (4) bornes électriques à la salle municipale;

QUE la Directrice générale, Suzie Constant, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et à faire toute demande de permis, menant à la réalisation de la présente résolution;

QUE le coût de ces travaux soit affecté à la reddition de compte pour le programme 4500 bornes d'Hydro Québec.

ADOPTÉE

2024-10-087 5.3 - Participation financière Agri-Ressources

Il est proposé par Sarah Pelletier
Appuyé par Alexandre Talbot

Que la municipalité participe au montant de 150\$

ADOPTÉE

2024-10-088 5.4 - Légion Royale Canadienne

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Alexandre Talbot

Que la municipalité participe au montant de 125\$ à la campagne de financement du Coquelicot. Une personne de la municipalité sera présente le 9 novembre pour déposer une couronne identifier au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

2024-10-089

6.1 - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec -Volet programmation de travaux 2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Sarah Pelletier, appuyé par Monsieur Charles Martin et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts prévus.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-10-090

6.2 - Asphaltage à divers endroits - réparation de ponceau de chemin

Considérant que la municipalité doit faire des travaux de voirie pour obtenir l'argent de la TECQ et le PAVL;

Considérant qu'il doit y avoir des travaux sur la rue Principale juste avant le ponceau (il y a un vallon qui s'amplifie et semble urgent);

Considérant que l'inspecteur a demandé des soumissions pour de l'asphaltage;

Il est proposé par Alexandre Talbot

Appuyé par Nathalie Leblanc

Et résolu de faire les travaux sur la rue principale le plus urgents et pour l'asphaltage de choisir le plus bas soumissionnaire reçues pour effectuer les travaux sur la rue Parent première entrée et sous la glissière qui a été installée à la deuxième entrée.

Et résolu d'asphalter la cour de la garderie et la rue Lampron.

Soumissions reçues: Pavage Veilleux 91 034,45\$ plus les taxes applicables et Smith Asphalte 89 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, était absent aucune question n'a été posée.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: La bibliothèque est maintenant ouverte les mercredis de 15h à 19h. Un concours de citrouille aura lieu le 26 octobre à 13h, breuvage et collations fournies, n'oubliez pas de vous inscrire pour récupérer votre citrouille dans la semaine du 15 octobre.

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 14 et terminée à 20 h 21.

2024-10-091

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 21, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Plante
Maire suppléant

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière